

Ouverture du IVème forum du dialogue social
Mercredi 21 octobre 2009 – 08 h 00
UNC – Amphithéâtre 400

Le gouvernement a décidé d'engager notre pays dans des réformes de fond : des réformes visant à construire une société plus juste et plus libre, à former notre jeunesse, à forger une économie efficace et créatrice d'emplois, à conforter une culture à la fois plurielle et commune, ou à protéger notre cadre de vie.

Cette volonté de réformer se déclinera également en matière de dialogue social. Je l'ai dit dans le discours de politique générale prononcé devant le congrès le 31 août dernier, au nom du gouvernement collégial : **les partenaires sociaux doivent emprunter le chemin tracé en matière de démocratie politique, pour construire, dans les entreprises et dans notre société, une véritable démocratie sociale.** Qu'il s'agisse du terrain social ou du terrain politique, le conflit est en effet toujours l'expression d'un dialogue devenu impossible. L'enjeu est, ici comme dans d'autres domaines, de renouer les fils de ce dialogue, car, selon les mots du philosophe, *« c'est dans le dialogue que les idées se forment, plus encore qu'elles ne se communiquent. »*

Mais la réussite de ce chantier est particulièrement essentielle pour la construction du pays. En effet, dans une Nouvelle-Calédonie qui est, depuis l'origine,

une terre de rapports de force, les conflits du travail prennent trop souvent la voie de la violence. La violence, parfois, de s'attaquer à l'outil de travail. La violence, le plus souvent, de s'opposer à l'exercice d'une liberté fondamentale : celle de pouvoir travailler. Vous le savez bien.

Cette violence fait au pays beaucoup de mal ; elle pénalise la vie de tous en empêchant parfois les transports, en stoppant les approvisionnements des commerces, en bloquant des entreprises sans rapport avec le conflit d'origine. Cette violence effraie les investisseurs et les touristes. Cette violence effraie, parfois, aussi, les calédoniens. Ils l'ont dit, sereinement, lors de la manifestation récente « *Si y a pas toi, y a pas moi* ».

Il nous faut sortir de cette culture du conflit, dans laquelle le refus de négocier des uns engendre systématiquement, chez les autres, des entraves à la liberté du travail, et réciproquement. Il nous faut « *une nouvelle vision des relations sociales, plus constructive et plus sereine* ». Il nous faut « *une véritable refondation des relations entre les partenaires sociaux* ».

*

**

La démarche que le gouvernement souhaite mettre en œuvre avec vous, s'articule autour de 4 objectifs :

- promouvoir la négociation collective au sein des entreprises et des branches,
- réformer les institutions représentatives du personnel,
- améliorer le dialogue social,
- assurer une meilleure régulation des conflits du travail.

Depuis 2006, de session en session, de Forum en Forum, lentement, mais sûrement, cette vision se construit, et les premières pierres de cette refondation se mettent en place.

En 2008, à l'occasion du IIIème Forum du dialogue social, vous avez avancé un certain nombre de projets pour créer cette indispensable « *démocratie sociale* », pour instaurer « *cette gouvernance sociale partagée* » et pour permettre ainsi de nouvelles régulations des relations professionnelles.

Aujourd'hui, il est temps, en s'appuyant sur cette réflexion partagée, de *concrétiser les réformes*, et d'engager de nouvelles étapes.

*
**

Avant de détailler ce point, je rappellerai le cadre dans lequel se place ce chantier du dialogue social.

Dans le discours de politique générale du gouvernement, j'ai souligné que « *notre société se caractérise par des inégalités de revenus inacceptables et de moins en moins tolérées par le corps social* ». Je le répète aujourd'hui avec force : il ne peut y avoir communauté de destin sans un meilleur partage des richesses. La paix et la prospérité du pays sont en jeu si nous n'arrivons pas à réduire les inégalités.

Le gouvernement appelle donc en la matière à un véritable « *plan Marshall* », selon 4 axes :

- d'abord, améliorer le pouvoir d'achat des populations,
- ensuite, lutter contre la cherté de la vie,
- puis, favoriser l'accès des Calédoniens à l'emploi,
- enfin, assurer une plus grande équité fiscale.

J'ai notamment annoncé la volonté du gouvernement d'une revalorisation des bas salaires : sur trois ans, cette revalorisation sera de 20% pour les salariés percevant le SMG, et de 15% en moyenne - c'est l'objectif fixé - pour ceux percevant plus du SMG, mais moins d'un SMG et demi. Un avant-projet de loi a été approuvé hier pour mettre en œuvre la première partie de cet engagement relative au SMG. Cette revalorisation sera accompagnée par une réduction des charges patronales sur les bas salaires dont les modalités sont à arrêter dans le cadre de la négociation à mener, sous l'égide du gouvernement, afin qu'une *loi de pays pour l'amélioration de la*

productivité des entreprises et la revalorisation des bas salaires soit adoptée avant le 30 juin 2010.

Une révision du système d'intéressement des salariés orientée vers l'accroissement de la productivité de leur entreprise sera également adoptée en 2010, et, en 2011, une loi de pays rendra obligatoire *la participation* des salariés aux résultats dans les entreprises de plus de 50 salariés à l'instar de ce qui existe en métropole depuis 1967. Pour favoriser l'accès des Calédoniens à l'emploi, le gouvernement s'engagera dans la réforme du financement de la formation professionnelle, de la réglementation de l'apprentissage et de l'indemnisation des stagiaires, des bourses territoriales de formation, du permis pour l'emploi et des établissements de formation. Un dispositif sera instauré pour permettre l'obtention d'une certification professionnelle par la *validation des acquis de l'expérience* – le gouvernement a approuvé hier un avant-projet de loi relatif à ce dispositif - qui sécurisera les parcours professionnels d'une population faiblement qualifiée, et valorisera le savoir-faire qu'exigent les acteurs d'une économie dynamique. Des états généraux seront organisés, sous l'égide de Pierre Ngaiohni, vice-président du gouvernement, pour proposer des voies d'amélioration de l'adéquation entre offre et demande en matière de formation professionnelle. *La loi sur l'emploi local*, récemment déposée sur le bureau du congrès, viendra définir les droits particuliers des citoyens calédoniens et de leurs conjoints en matière d'emploi. Le gouvernement a déjà eu l'occasion de saluer

« *le remarquable esprit de responsabilité et d'équilibre* » dont vous avez fait preuve pour aboutir au consensus social nécessaire à l'adoption d'un texte sur le sujet de l'emploi local.

*
**

C'est donc dans ce contexte général de réformes que le gouvernement souhaite placer son action relative au dialogue social. Pour répondre aux souhaits exprimés par les partenaires sociaux lors du IIIème Forum, en novembre dernier, le gouvernement a fait le choix, pour l'élaboration des normes sociales, d'une *nouvelle approche*.

Cette nouvelle approche se traduira, d'abord, par l'élaboration d'un « agenda social partagé ». A compter de demain, et pendant 2 jours et demi, vous êtes réunis pour tirer le bilan des sessions du dialogue social, et pour convenir avec le gouvernement d'un nouveau programme d'actions. Cette proposition fera l'objet d'une **conférence sociale** qui lui sera dédiée, et qui sera réunie le 4 novembre prochain.

Lors de l'élaboration de cet agenda, les partenaires sociaux devront convenir, avec le gouvernement, des projets de réforme à discuter entre organisations syndicales d'employeurs et de salariés et du temps nécessaire à cette concertation.

Cette nouvelle approche se traduira, ensuite, par la création, avant la fin de l'année d'un « *conseil du dialogue social* ». Cette instance doit être demain un *espace de concertation et de responsabilité sociale partagée*, une sorte de « *parlement des*

partenaires sociaux » : elle sera chargée de *co-définir* les politiques à appliquer, et de *co-construire* les règles du dialogue social au sein des entreprises.

La création officielle de ce conseil du dialogue social nécessite une loi du pays, dont la rédaction est engagée, en lien avec les partenaires sociaux. Sans attendre, le gouvernement a, depuis juillet 2009, donné à ces derniers les moyens de se réunir selon des modalités qui préfigurent ce futur conseil. Les premiers travaux sont engagés : par exemple, un projet de plan pluriannuel dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail a pu être produit.

Une fois le conseil du dialogue social officiellement mis en place, nous poursuivrons ce travail, la démarche devenant pérenne.

En parallèle à ce travail sur les conditions d'exercice du dialogue social, j'ai souhaité que le gouvernement revoie les modalités d'exercice du droit de grève.

- D'autre part afin de privilégier les négociations dans les entreprises, il sera nécessaire qu'un *préavis de grève de 5 jours soit rendu obligatoire* et que le cadre juridique des procédures de conciliation et de médiation soit défini ;
- et, pour éviter les excès qui pénalisent tous le pays, il est indispensable qu'un *service minimum* soit instauré, dans certaines activités privées ou publiques essentielles à notre vie collective.

*

**

Par son action, le gouvernement définit un cadre, favorise des régulations, crée les conditions du dialogue social. *Mais le dialogue social se vit au quotidien*, vous le savez :

- dans les comités d'entreprise, où doit se construire une vision partagée de l'entreprise, de son évolution, de ses projets ;
- dans les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, où s'analysent les risques professionnels, les accidents du travail, les "presque-accidents" ou les incidents, et où s'élaborent les plans d'action pour améliorer les conditions de travail ;
- avec les délégués du personnel, pour résoudre les problèmes individuels que rencontrent au quotidien les salariés de l'entreprise ;
- et dans les négociations collectives d'entreprise ou de branche, voire les négociations interprofessionnelles, où se négocient les accords collectifs, et où se conçoivent les droits sociaux collectifs.

Pourtant, combien d'entreprises disposent d'un accord collectif accessible, lisible par tous, qui permette de définir clairement les droits collectifs des salariés ?

Combien d'entreprises disposent d'un accord d'intéressement ? D'une grille des emplois correspondant à leurs plateaux techniques respectifs ? D'une grille des classifications offrant des perspectives de carrière à leurs salariés ?

Combien de comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail discutent chaque année d'un programme des investissements à réaliser pour améliorer les conditions de travail ? D'un programme de formation à la sécurité ?

Combien de comités d'entreprise discutent du plan de formation, des possibilités de mieux accompagner les salariés les moins qualifiés ?

Combien de conventions collectives de branche ont été révisées ces 15 dernières années ?

Pour faire évoluer le dialogue social calédonien, les acteurs sociaux doivent aussi s'imposer de changer.

Changer notre système de régulation sociale, créer les conditions d'une véritable démocratie sociale, c'est possible. Mais chacun doit pour cela prendre sa part de responsabilité dans un processus qui prendra du temps.

Je vous l'ai dit : *j'ai confiance dans nos chances de réussir, ensemble, ce grand changement.* Je voudrais même vous faire un éloge particulier : je pense que le pays peut tirer des enseignements utiles de la méthode appliquée en matière de dialogue social.

Dans bien des domaines en effet, nous avons besoin de mieux nous comprendre, de travailler ensemble à la co-construction de notre avenir commun, de notre destin commun.

*

**

Je voudrais enfin, en conclusion, vous faire part d'une observation personnelle. Je me rappelle qu'en juin 2008, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, vous avait proposé une « *mission du dialogue social* », inspirée de la mission du dialogue de 1988. Vous aviez jugé nécessaire de décliner cette proposition, afin de laisser avancer dans leurs réflexions les 3 groupes de travail déjà constitués. Rétrospectivement, cela apparaît à tous comme une bonne décision, puisque nous avons, entre Calédoniens, su avancer dans les réflexions, et faire ensemble les bonnes propositions. Au total, n'est-ce pas aussi cela, le « *cheminement vers l'émancipation* » voulu par l'accord de Nouméa ?

Je vous remercie.

*

**